IV - DU HAUT COMMISSARIAT AU SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS - 1958 à 1966

Gilbert BARRILLON en communication téléphonique avec Maurice HERZOG

Bonjour, Monsieur le Ministre,

Je vous remercie beaucoup d'avoir accepté de passer un petit moment avec nous et de répondre à quelques questions. Nous commençons ici une opération de recueil de souvenirs, avec une quinzaine de participants, qu'ils soient responsables associatifs, anciens fonctionnaires ou fonctionnaires encore actifs, engagés par ce que nous avons essayé de faire dans les structures dans lesquelles Jeunesse et Sports est intervenu.

Vous êtes pour nous une référence très forte parce que vous avez "duré" et parce que c'était à un moment où vous

représentiez une volonté claire de l'État d'innover dans ce domaine.

Maurice HERZOG

J'ai procédé en quelque sorte à la construction du Ministère puisque, auparavant, il y avait seulement, comme vous le savez, une Direction. Il n'y avait pas les services qui ont existé ensuite avec leurs attributions. Encore que, maintenant, le Ministère ait diminué, puisqu'il n'a plus en charge la tutelle des enseignants.

Gilbert BARRILLON

Je constate, Monsieur le Ministre, que vous restez bien informé des évolutions de votre ancienne "maison"! Nous nous souvenons tous qu'une phrase a circulé dans les services lorsque vous avez guitté le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Vous avez dit, à cette occasion-là, que votre fonction de Secrétaire d'État, qui avait été précédée par une fonction de Haut-Commissaire, n'était pour vous ni un demi-maroquin, ni un maroquin, mais "une passion et une mission". Cette expression-là correspond bien à l'engagement de beaucoup d'entre nous. Quelle analyse en faites-vous maintenant?

Maurice HERZOG

Il faut dire que l'Administration, dans ce Ministère, n'est pas comme l'Administration des autres Ministères. Je l'avais d'ailleurs dit à l'époque: nous n'étions ni des administrateurs, ni des administratifs, mais nous étions tous des militants qui combattaient pour une cause. Cette cause, très désintéressée, qui met également en jeu un certain idéal, devait se retrouver dans l'esprit de chacun. Par conséquent, on ne peut pas assimiler ce Ministère à un autre. Vous me direz que dans chaque Ministère il peut y avoir des passions, mais je ne pense pas que cela puisse être au point où cela était avec nous.

Gilbert BARRILLON

Cela correspond assez à notre engagement.

Lorsque vous avez été nommé Haut-Commissaire, il y a eu, avec un Général qui était à la tête du pouvoir, une attitude des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire exprimant une certaine inquiétude vis-à-vis de l'indépendance des mouvements, de leur liberté de conduire une action notamment de formation de leurs cadres. Ceux-ci, à l'époque, étaient davantage des militants que des techniciens professionnels. Il y a eu de fermes déclarations d'inquiétude et de méfiance à votre endroit.

Maurice HERZOG

Absolument! Ils m'ont dit que j'étais le dictateur des jeunes. C'était gentil pour moi, qui avais fait la guerre contre Hitler, et dans les Francs-Tireurs, en plus!

Gilbert BARRILLON

Cette attitude n'était pas tellement étonnante.

Vous êtes arrivé, par une technique à laquelle on se réfère encore, à résoudre en partie cette méfiance, il s'agit de la cogestion. Pouvez-vous un peu nous en parler?

Maurice HERZOG

Il faut dire qu'un certain nombre d'axes politiques ont été engagés à cette époque. Parmi les différents choix que j'avais faits, dont je revendique d'ailleurs l'initiative, il y a eu en effet ce que j'ai appelé la cogestion. Cogérer, cela signifie que l'État doit arrêter d'assister tous les jeunes, de leur dire : "Faites ce que l'on vous dit!" ou bien "On va faire ceci pour vous ".

J'ai pensé qu'il fallait créer des structures où les jeunes pouvaient s'exprimer d'une manière aussi libre que possible et associer leur réflexion à celle des administrateurs responsables. C'est cela que j'ai, à l'époque, appelé la cogestion. Cette cogestion a été active dans plusieurs domaines. Je me souviens qu'il y a eu le COGEDEP*, le FONJEP, COTRAVAUX, etc.

^{*} COGEDEP: cf 2^{ème} volume RÉFÉRENCES, chapitre IV des ANNEXES : « Eclairages et rappels ».

Gilbert BARRILLON .

C'était, en même temps, une technique et une philosophie, et vous étiez un peu servi par le fait que l'on était dans une situation où l'État avait des moyens pour s'engager. La cogestion était accompagnée d'une mise de fonds qui pesait.

Maurice HERZOG

Attention! Il faut quand même que je me réfère sur ce point au Général de GAULLE qui m'a appuyé directement. Je ne court-circuitais quand même pas le Premier ministre, je respectais les formes, mais il y avait une réelle volonté du Général de GAULLE de sortir la jeunesse de cet esprit d'après-guerre où on voulait profiter matériellement de tout ce qui pouvait se passer. Nous avons tout fait, avec ceux qui m'entouraient, pour communiquer à cette jeunesse un esprit différent. Ce militantisme s'est répandu et on faisait équipe tout naturellement. Il y avait une entente très grande: on se "donnait la main".

Pendant cette période de trouble et d'inquiétude des mouvements de jeunesse dont vous parlez et dont je me souviens parfaitement, une réunion s'est tenue, dans un organisme de cogestion auquel participait Pierre MAUROY. Je me souviens qu'au cours de la réunion, il a pris la parole et a dit : "Mes amis et moi avons longuement discuté de votre action, de votre esprit, etc. Je dois vous dire que nous sommes tout à fait d'accord. Nous marcherons avec vous, la main dans la main. " Autrement dit, cette période d'inquiétude a été définitivement enterrée. J'en ai parlé avec Pierre MAUROY depuis et il s'en souvient parfaitement également. Cela a été un tournant dans la vie de ce Ministère.

Gilbert BARRILLON

En 1962, époque où vous étiez à la responsabilité de la Jeunesse et des Sports, les lois-programmes ont été promulguées.

Maurice HERZOG

Cela est un autre aspect aussi de l'aide, je ne dis pas de l'État, parce que le Ministre de l'Éducation Nationale ne voulait pas me donner un sou ; personne ne voulait payer. Il a fallu, à ce moment-là, que le Général de GAULLE fasse peser sa volonté et dise qu'il fallait considérer le budget du Ministère de la Jeunesse et des Sports avec un autre œil. C'est comme cela que, d'une part, le budget de fonctionnement a été augmenté sensiblement - autour de 20 %, tous les ans, y compris les dépenses en personnel - et que, d'autre part, le principe des Lois-programmes a été acquis. C'était une révolution car les lois-programmes n'existaient que dans l'armée.

Il y a eu un plan général de 20 ans qui a été appliqué trois fois par moi-même; même la quatrième fois, Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre, a refusé de prolonger ces lois-programmes. Il jurait pourtant que le sport était sacré pour lui... mais c'est lui qui refusait! Je lui ai alors dit: "Vous qui vous prévalez de cet amour pour le sport, de cette nécessité, vous ne pouvez pas faire cela. "Il s'est ravisé, m'a dit que j'avais raison et qu'il allait donner des instructions.

Gilbert BARRILLON

Nous nous rappelons que, vis-à-vis des Fédérations sportives, vous aviez tenu à limiter le mandat des Présidents de Fédérations Nationales et même des Présidents de Ligues. C'est une affaire qui n'était pas passée en douceur et qui avait provoqué quelques remous. Les Présidents de Fédérations et de Ligues campaient souvent à la porte des services de l'État pour demander des dérogations. C'est une disposition qui n'a pas été reprise dans la Loi sur le sport de 1975 ni d'ailleurs dans les différentes autres lois de ce type.

Cette attitude de l'État qui consistait à dire : "Je vous respecte mais je vous demande de respecter telle règle ferme vis-à-vis du renouvellement et de la limite des mandats " est une affaire que nous, dans les Services extérieurs, avions

ressentie comme une avancée forte. C'était un changement!

Maurice HERZOG

C'était un gros changement et aussi, je le reconnais, un acte d'autorité. Mais il y avait de tels abus qu'il fallait faire quelque chose. En effet, les élections de Présidents s'effectuaient au cinquième ou septième degré : c'est-à-dire que vous assuriez une permanence de la personne qui était là, même lorsque la personne en question était incompétente. Je crois qu'il n'est pas anti-démocratique de limiter les mandats : le Président des États-Unis ne peut pas se représenter plus d'une fois! J'ai pensé que c'était bien comme cela parce que, par exemple, s'il y a un mandat de 6 ans, si le personnage est très bien, il pourra se représenter, mais après une interruption ; ce qui était important, c'est qu'il y ait une interruption. Mais vous savez, c'étaient toujours les mêmes! Ils étaient là depuis 20 ans! J'en ai connu qui battaient tous les records de longévité! Alors on s'installe, on mène sa petite politique et on s'y tient. Il faut, de temps à autre, avoir un autre regard pour qu'on puisse construire des politiques un peu différentes. Un Président qui reste trop longtemps finit par s'endormir et par endormir son organisme.

Gilbert BARRILLON

C'est vrai que dans la relation entre l'État et les associations, le rôle de l'État n'est pas assez bien défini, et à ce moment-là, une position forte apparaissait comme intéressante.

Ce n'étaient pas des associations comme les autres : les Fédérations sont délégataires de pouvoirs de la part de l'État. Ce n'est pas une tutelle ; ce sont des pouvoirs très importants, et très précis en même temps, qui sont accordés à ces Fédérations. Il est donc à mon avis tout à fait normal d'intervenir, uniquement sur certains plans, pour apporter précisément un peu de démocratie.

Gilbert BARRILLON

Rassurez-vous, nous sommes très proches de votre position, et je peux même dire que si cela avait été étendu aux associations et aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, cela n'aurait pas été plus mal!

Maurice HERZOG

Les associations d'éducation populaire n'ont pas de délégation de l'État . Je ne me sentais pas en droit de pratiquer de la même manière.

Certains de mes successeurs, que je ne nommerai pas, voulaient pratiquement nommer les Présidents, mettant ainsi les Fédérations dans les mains de l'État. J'étais contre cela. Je suis pour la démocratie : elle a des défauts, mais aussi quelques avantages.

Gilbert BARRILLON

Vous êtes une référence sportive importante, Maurice HERZOG, et le sport connaît actuellement des dérives financières qui peuvent inquiéter des éducateurs, avec un développement, quelquefois, de la violence, du dopage. Quelle est votre réflexion sur l'évolution du sport dans notre société?

Maurice HERZOG

Je crois que les histoires d'argent, d'achat des joueurs dans les équipes ont fait un tort considérable. Maintenant, les gens se disent que les joueurs ont dû être achetés lorsqu'on constate qu'ils commettent des fautes non sanctionnées, ce qui n'est pas normal! Cela a jeté un discrédit sur l'honneur du sport. Je trouve cela absolument terrible. Je crois qu'il faudrait être maintenant d'une sévérité immense, si ce genre de chose se représentait. Les jeunes sont enclins à pratiquer certains sports pour gagner de l'argent et non plus pour être les meilleurs sur le stade.

Concernant le dopage, j'estime qu'on n'en fait pas encore assez. Je dois voir bientôt Marie-George BUFFET, et je compte lui en parler. On arrive à un point où ce sont des médecins et des spécialistes qui conseillent les athlètes en matière de dopage! Une partie du corps médical est corrompue: on veut faire gagner! Il y a peut-être aussi des histoires d'argent, mais je trouve que les médecins ne sont pas très "réguliers" dans cette affaire-là. Certains sont acharnés "contre", mais d'autres sont acharnés "pour".

De nos jours, certains athlètes qui sont partis aux États-Unis reviennent après avoir gagné 20 ou 30 kg de muscles : on peut se poser des questions ! On est tout près des "usines à champions " d'Allemagne de l'Est ! Je pense, pour ma part, qu'il faudrait être très sévère pour cela. La première loi anti-dopage est une loi française, je le souligne, car le Comité International Olympique prétend maintenant, avec les années, que c'est lui qui a lancé la lutte contre le dopage. Ce n'est pas tout à fait exact !

La loi qui a été votée de mon temps en 1965 n'était pas une loi parfaite mais c'était un premier pas important car, avant, on n'avait pas le droit d'opérer des contrôles. La loi ne le permettait pas.

On le faisait pour les chevaux mais pour les hommes et les femmes aucun contrôle n'était possible parce que, disait-on, on portait atteinte à la personne. Cette loi a rendu les tests possibles. Ce qui était déjà un progrès considérable.

Gilbert BARRILLON

Je vous remercie. Je crois que chacun a apprécié votre tonus. Tout le monde parle d'une publication que vous venez de faire :L'autre Annapurna¹. On nous a même dit que l'on allait peut-être vous voir à l'Académie française.

Maurice HERZOG

COUSTEAU est mort et il représentait l'aventure à l'Académie Française. Comme vous le remarquerez, il y a aussi toujours un Cardinal! COUSTEAU n'est plus là, donc je me suis dit que j'allais me présenter pour assurer la pérennité. J'ai téléphoné à Maurice DRUON qui est un ami. Il m'a dit qu'il était tout à fait naturel que j'ambitionne le siège de COUSTEAU. C'est une bonne chose, mais il y a actuellement des candidats qui sont tellement bien "verrouillés" que je n'ai aucune chance de passer. Si c'est pour arriver à un échec, c'est ridicule! Ensuite il y a eu FURET dont, normalement la succession doit être assurée le 18 juin prochain - date symbolique s'il en est! Je vais donc attendre l'automne et peut-être y aura-t-il une possibilité pour la succession de Maurice SCHUMANN...

Gilbert BARRILLON

Je vois que vous gardez l'esprit d'aventure!

Maurice HERZOG

Vous savez, quand on n'a pas d'avenir, quand on ne considère jamais le futur, cela veut dire que l'on est mort.

Gilbert BARRILLON

Monsieur le Ministre, au nom de mes collègues, merci beaucoup!

¹HERZOG, Maurice, L'autre Annapurna, Éd. Laffont, 1998.

Faits saillants de la discussion et témoignages de Raymond MALESSET et François RABUEL

Le Ministère de Maurice HERZOG a laissé un souvenir tout à fait appréciable, et d'ailleurs généralement apprécié. On peut se poser la question de savoir si la politique réalisée est à mettre au compte d'une volonté forte exprimée par un homme ou si elle résulte d'une bonne perception de ce qu'était alors le paysage politique et des conséquences pratiques qu'il convenait d'en tirer.

Maurice HERZOG a bien identifié la conjoncture, a bien analysé la situation et il a agi, à partir de ce qui semblait opportun d'entreprendre.

Il a été aidé dans sa tâche par un Directeur de Cabinet d'exception, tout à fait présent et efficace. L'un de ses grands mérites est d'avoir su s'entourer d'hommes de valeur.

Maurice HERZOG peut être caractérisé comme un « technicien ». Avant lui, il y avait eu des politiques qui occupaient surtout une place stratégique. Il a laissé l'image dans les services extérieurs d'un « ingénieur » ayant vraiment sérié les problèmes, d'un intervenant très logique, pas très politisé.

Son départ s'est vraisemblablement joué sur une circonstance politique. Le Général de GAULLE souhaitait que les Ministres se fassent reconnaître en tant qu'élus locaux. Maurice HERZOG ayant été élu député, il lui fallait tenter d'obtenir une Mairie. Il estimait qu'il avait toutes les chances d'être élu à LYON. Or son score n'a été que de 10 % des voix aux Municipales.

Cela lui a valu pratiquement son poste car les Ministres battus, à l'époque, ne pouvaient pas se maintenir.

Raymond MALESSET

Les Lois-Programmes d'Equipement sportif et socio-éducatif ont constitué une grande avancée. Si par exemple, à l'UCPA, nous avons pu nous développer beaucoup à ce moment là, c'est parce que tous les projets que nous présentions étaient retenus et, en plus, subventionnés par la Caisse d'Allocations Familiales.

On n'avait jamais fait cela auparavant. Alors qu'on pensait pouvoir créer de petits centres de 50 places, sporadiquement tous les 3 ans, on a installé des centres de 100, 200 places, pendant 10 ans.

François RABUEL Nous avons évoqué la limitation des présidences. Je me souviens que Maurice HERZOG avait convié, à la Mairie de LYON, tout un aréopage de responsables, à la tête de ligues, de fédérations.

Cela n'a pas été facile pour lui de convaincre ses interlocuteurs ! Cependant, quand il est sorti de la réunion, il avait réussi et sans doute aussi grâce à son sourire et son charme, à gagner du moins partiellement la partie !

Je me suis alors trouvé, dans un petit sas de sortie, face au Ministre. Il s'est approché de moi et m'a demandé mon avis.

J'étais jeune inspecteur départemental et vous imaginez combien j'ai été surpris ! Peut-être le Ministre m'avait-il reconnu, à partir d'une photographie ?

En fait, je pense qu'il tenait à connaître ses Inspecteurs.

Raymond MALESSET

Quand nous avons constitué l'UCPA, nous avons d'emblée décidé que les Présidents seraient élus pour 3 ans et qu'ils pourraient postuler pour 6 ans maximum.

Depuis que l'UCPA a été créée, tous les Présidents ont eu pratiquement un mandat de 6 ans.

Je crois que c'est effectivement une bonne chose. Cela a permis un renouvellement des personnes, des responsabilités nouvelles, de faire en sorte qu'un plus grand nombre de gens soient associés, de rajeunir les cadres à chaque changement.

Un constat à propos du partage des responsabilités : concernant les mouvements de Jeunesse et d'Éducation Populaire, la réponse apportée n'est pas négligeable.

Les deux partenaires ont été bien caractérisés. D'un côté, l'Administration intervenait au nom de l'Etat et de l'autre côté, on avait à se positionner différemment. Les deux domaines d'intervention ont été nettement distingués.

On connaît Herzog, et ce que l'on peut dire c'est qu'il a gardé des positions très nettes et très claires.